

Utilisation de la clause E

Clause E

- Rapatriement des DPB en location vers le propriétaire (info dans portefeuille)
- Transferts de DPB temporaires effectués entre 2015 et 2020

SI
Changement de situation des exploitants :

- de société à individuel
- de société à société : dans le cadre d'un changement technique de pacage

Nouvelle clause A ou B
Vers la nouvelle entité

SI
Prise en compte d'une clause B :
Transfert de DPB sans foncier

- Possibilité de fin de bail ou fin de mise à disposition partielles des DPB
- Annexe de la clause à remplir

SI
Fin de bail de foncier et de DPB acquis par Clause A